

IEAM

**FORMATION
DROIT CONTRACTUEL DE LA
CONSOMMATION**

2019

31bis-33 rue Daru, 75008 Paris

9h – 13h

Natacha Sauphanor-Brouillaud

*Agrégée des facultés de droit
Professeur à l'Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines (Paris-Saclay)
Expert du pôle « Droit des contrats, de la consommation et du commerce électronique » du
réseau d'experts en droit Trans Europe Experts
Membre de la Commission des clauses abusives (Personnalité qualifiée)*

**PRESENTATION DE L'INTERVENANT
PROGRAMME PREVISIONNEL**

Intervenant

Natacha Sauphanor-Brouillaud est agrégée des facultés de droit et **professeur de droit privé à l'Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines (Paris-Saclay)**.

<http://www.facdroid-sciencepo.uvsq.fr/les-enseignants-en-droit-prive/mme-nathalie-sauphanor-brouillaud--368763.kjsp?RH=1359623315757>

Spécialiste de droit de la consommation, **elle est l'auteur principal du traité « Les contrats de consommation – Règles communes »**, publié en collaboration avec C. Aubert de Vincelles, G. Brunaux, L. Usunier dans la collection LGDJ, traité de droit civil. Après une première édition en 2012, une deuxième édition est parue au mois de **décembre 2018**. <https://www.lgdj.fr/les-contrats-de-consommation-regles-communes-9782275042664.html>

Rédactrice de nombreuses chroniques de droit de la consommation, **elle est co-titulaire du Panorama annuel « Droit de la consommation » au Recueil Dalloz**.

Elle a assuré la co-direction du pôle "Droit des contrats, de la consommation et du commerce électronique" du réseau européen d'experts en droit *Trans Europe Experts* au sein duquel elle est actuellement expert.

www.transeuropexperts.eu

Elle est membre de la Commission des clauses abusives, en qualité de personnalité qualifiée, depuis le 8 décembre 2014.

<http://www.clauses-abusives.fr>

En 2017, elle a été nommée, par l'Ecole Nationale de la Magistrature, directrice de la session de formation continue des magistrats sur les contentieux relatifs aux contrats de consommation.

<http://www.enm.justice.fr/formation-continue-francais>

PROGRAMME PREVISIONNEL : 9h – 13h

9h – 10h30 : Présentation générale du champ d'application de la médiation de consommation et du droit contractuel applicable au litige

Médiation de la consommation et les autres modes de règlement alternatif des litiges

→ Loi n°2019-222 du 23 mars 2019 de programmation pour la justice 2018-2022 et de réforme pour la justice

Parties au litige relevant de la médiation de la consommation

→ Professionnel ; consommateur ; exclusion du non professionnel

Litige de nature contractuelle relevant de la médiation de la consommation

→ Qualification du contrat : vente ou prestation de service

→ Régime contractuel : un contrat ne relevant pas exclusivement du code de la consommation

→ Spécificités du droit de la consommation -ordre public et office du juge (C. consom., art. R. 632-1)- et incidences sur le rôle du médiateur de la consommation

10h30 – 11h : Focus sur des règles générales applicables à tous les contrats de consommation – Types de litiges

→ Informations précontractuelles

→ Garantie légale de conformité

11h – 11h15 : Pause

11H15 – 12h15 : Focus sur des règles générales applicables aux clauses des contrats de consommation – Types de litiges

→ Clarté des clauses

→ Clauses abusives

12H15 – 13h : Focus sur des règles adaptées au contrat de consommation conclu par voie électronique – Types de litiges

→ Droit de rétractation

→ Livraison – transfert des risques

→ Responsabilité de plein droit du professionnel

13h : Fin de la formation